

Frédéric T. Bastarache-Ouellette, B.A., LL.L., mMBA.
 Consultant en patrimoine industriel
 Montréal, Canada

Recommandations additionnelles et requêtes formelles

Recommandations additionnelles	Requêtes formelles
<ol style="list-style-type: none"> 1. (Recommandation 8) : La ville de Montréal doit s'abstenir de faire une nomenclature de priorisation afin de ne pas porter ombrage à l'ampleur patrimoniale de l'industrialisation montréalaise. La priorisation tend à exclure qu'à inclure. 2. (Recommandation 9) : La ville doit revoir sa liste des personnes qu'elle consulte pour prendre des décisions d'ordre politique et opérationnelle afin d'avoir plusieurs points de vue sur le sujet du patrimoine industriel. 3. (Recommandation 10) : La ville doit également tenir compte de ses démolitions passées pour ne pas répéter ses erreurs passées à l'égard de ce type de patrimoine. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La ville de Montréal doit publier l'ensemble de ses inventaires immobiliers et ses listes afin de voir l'étendue de son travail. 2. Elle doit également transmettre au public les tâches effectuées à l'égard du patrimoine industriel depuis les 20 dernières années afin de voir comment elle a négocié avec la réalité de ce type de patrimoine. 3. Il doit y avoir une divulgation majeure d'informations sur la page dédiée au Bureau du patrimoine afin de permettre à la population de participer au développement du patrimoine industriel de la ville. On ne peut tenir éloigné la population de son patrimoine collectif. 4. Le Bureau du patrimoine doit s'asseoir avec des spécialistes externes afin de l'aider à faire son travail afin de lui permettre de considérer les choses de manière exhaustive, représentative et pragmatique.